

NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that **Mr. Bhagwat RAMGULAM**, residing at Sans Souci Road, Montagne Blanche, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows -

(a) **LOCATION:** Montagne Blanche - **DISTRICT:** Flacq;

(b) **DESCRIPTION:** 9,952.73m² (PIN 1809170162);

(c) **BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr. Mulkraj (Joy) NUCKCHADEE, Land Surveyor, on 08/01/2024, registered in Reg LS99/99117837:**

"Du premier côté, par le trottoir longeant le Chemin Sans Souci, sur onze mètres et huit centimètres (11m08cms),

Du second côté, partie par les Héritiers Mohabul Beergooparsad, partie par un 'Feeder', des réserves de trois mètres de large, entre, partie par Lormuss Khoobarry, partie par un chemin d'exploitation et partie par Suraj Ramgoolam, sur six longueurs mesurant respectivement soixante mètres quatre-vingt-dix centimètres (60m90cms), treize mètres quatre-vingt-douze centimètres (13m92cms), vingt-cinq mètres soixante-cinq centimètres (25m65cms - celle-ci étant une longueur développée), soixante-cinq mètres soixante-cinq centimètres (65m65cms), vingt-cinq mètres cinq centimètres (25m05cms - celle-ci étant une longueur développée) et trente-trois mètres quatre-vingt-quatre centimètres (33m84cms),

Du troisième côté, partie par un 'Feeder', des réserves de trois mètres de large, entre, sur une longueur développée de cent sept mètres et treize centimètres (107m13cms), partie par Lormuss Khoobarry, sur deux longueurs mesurant respectivement vingt et un mètres vingt-cinq centimètres (21m25cms) et cinquante-six mètres quarante-six centimètres (56m46cms), partie par un 'Feeder', des réserves de trois mètres de large, entre, sur quarante-deux mètres (42m00 - celle-ci étant une longueur développée), partie par la Rivière Française, des réserves de seize mètres de large, entre, sur une longueur développée de soixante et onze mètres et soixante-quatorze centimètres (71m74cms) et

Du quatrième et dernier côté, par Mohindur Dyall, sur huit longueurs mesurant respectivement trente et un mètres quatre-vingt-douze centimètres (31m92cms), quatorze mètres vingt et un centimètres (14m21cms), vingt-sept mètres quarante-deux centimètres (27m42cms), neuf mètres trente-neuf centimètres (9m39cms), quinze mètres sept centimètres (15m07cms), neuf mètres huit centimètres (9m08cms), neuf mètres dix centimètres (9m10cms) et cinq mètres soixante-dix centimètres (5m70cms).

Observation est ici faite que le dit terrain est traversé par un Chemin d'exploitation pour aboutir à la Route Publique de Sans Souci et par un ruisseau et ses réserves de trois mètres de large de chaque côté de sa berge"

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office.

Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from **05/06/2024**, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

05/06/2024

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD
CIVIL LAW NOTARY
HENNESSY TOWER, POPE HENNESSY STREET
PORT LOUIS

